

COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le quatre du mois d'août à 20h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOSEPH Annie, Maire

Date d'affichage de la Convocation	Date de la convocation
31/08/2020	04/09/2020
Mme JOSEPH Annie	M. SÉRISÉ Bertrand
Mme CHAUSSIS Nathalie	M. ROPERT Jacques
Mme GAUDIN Virginie	M. MASSONNET Julien
M. DENAMPS Matthieu a donné pouvoir à Mme JOSEPH Annie	M. CUISINIER Jean-Michel
Mme VIANA DE MENDONÇA Céline	Mme CARTIER Simone
M. BIROST Antoine	

Madame le Maire ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 2 juillet 2020
2. Arrête (s) ou décision (s) du Maire
3. Rétrocession de la voirie et des parties communes du lotissement « Val Renoux »
4. Programme 2020 – 2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD)
5. IFAC
6. Cantine, Périscolaire, Vacances et mercredis
7. Bon de chauffage :
8. Questions diverses

Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la tarification pour l'accueil de loisirs de Garancières concernant le mois estival (juillet) et les bons de chauffage. Après en avoir entendu les explications de Madame le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour.

Le conseil municipal désigne M. Bertrand SERISE en qualité de secrétaire de séance suivant l'article L2121-15 du CGCT.

1. **Approbation du compte rendu du 2 juillet 2020** : Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 2 juillet 2020 qui a été distribué à l'ensemble des conseillers municipaux lors de la convocation.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Arrête (s) ou décision (s) du Maire

- a. Madame le Maire informe qu'elle a abrogé l'arrêté E.01/2016 qui interdisait l'utilisation de la cloche de l'église et que, suite à la remise en état de la cloche, elle a repris un nouvel arrêté concernant les heures de sonneries.
- b. Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a signé les décisions ci-dessous :
 - i. N° DEC_2020_003 – concernant le financement d'un montant de 300 000€ sur 36 mois auprès du Crédit Agricole. Cette somme représente les subventions que la commune doit recevoir.
 - ii. N° DEC_2020_004 - Signature Acte d'engagement – LOT 1 MACONNERIE PIERRE DE TAILLE auprès de la Sté LE CORRE pour un montant HT de 160 000€.

2. Rétrocession de la voirie et des parties communes du lotissement « Val Renoux 2 »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les parties communes du lotissement « Val Renoux 2 » sont toujours la propriété de l'Association Syndicat libre « Le Val Renoux ».

Madame le Maire explique :

- Que l'Association Syndicat libre « Le Val Renoux 2 » en date du 16 septembre 2016 à délibérer favorablement pour les rétrocessions à la commune des parcelles suivantes selon l'extrait cadastral ci-dessous. :

N° PARCELLE	LIEU DIT	SUPERFICIE
B 320	Val Renoux	9a 82ca
B 321	Val Renoux	7a 62ca
B 322	Val Renoux	2a 64ca
B 323	Val Renoux	0a 69ca
B 324	Val Renoux	0a 22ca
B 325	Val Renoux	24a 29ca
B 326	Val Renoux	12a 34ca

- Que nous avons toutes les pièces permettant cette rétrocession.
- Que la commune réalisera l'acte administratif et le déposera aux Hypothèques de Rambouillet.
- Qu'elle ne pourra pas signer ledit acte et donne signature aux adjoints.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal accepte la rétrocession et donne pouvoir aux adjoints pour la signature dudit acte administratif et tout autre document s'y rapportant.

3. Programme 2020 – 2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD)

Madame le Maire informe qu'en date du 6 septembre 2019, lors du conseil municipal, il a été pris une délibération concernant le programme triennal de voirie pour les années 2020-2022. Le Conseil Départemental en séance du 26 juin 2020 a abrogé ce programme triennal et a proposé en remplacement un nouveau programme 2020–2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD) plus avantageux. Le plafond des travaux pour Millemont est de 316 922.50 € ce qui représente pour 70%, la somme de 221 846 € de subvention sur le nouveau programme.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De solliciter le Département pour une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales.
- Dit que la subvention s'élèvera 221 846€ hors-taxes soit 70% du montant plafond de travaux de 316 922.50€ hors-taxes.
- S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départemental pour réaliser les travaux.
- S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge

4. IFAC :

- a. Centre de Loisirs été/mois de Juillet – Montfort-L'amaury : Madame le Maire dit que nous avons reçu la facture de l'IFAC concernant les frais du centre de Loisirs de Montfort pour le mois de juillet qui se monte à 677.89€ pour 20 journées de fréquentation soit la somme de 33,89€ par jour.

Madame le maire dit que les années précédentes le prix de la journée était compris entre 22,00€ et 24,00€.

Madame le maire propose, à titre **exceptionnel pour cette année 2020**, de refacturer aux parents la somme de 24,00€ par journée à la place de 33.89€ et que la commune prenne en charge la différence. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de refacturer aux parents, exceptionnellement cette année, la somme de 24€ par jour.

- b. **Vacances mois de Juillet – Garancières** : Madame le Maire informe le conseil municipal que l'IFAC nous a transmis une facture pour la participation de l'accueil au Centre de loisirs pour le mois de Juillet, qui se monte à la somme de 687.74€

Madame le Maire rappelle qu'il a été dit lors des conseils municipaux précédents qu'aucune aide ne sera apportée aux familles qui ont choisi d'inscrire leurs enfants au centre de loisirs de Garancières pendant les congés d'été.

Madame le Maire demande que les tarifs suivants soient appliqués et refacturés aux familles :

- 24 € la journée pour un enfant avec un tarif dégressif si deux enfants de la même famille

- 20.40€ pour le second frère et/ou sœur.

5. Cantine, Périscolaire, Vacances et mercredis :

Madame le Maire informe le Conseil que la commune de la Queue-lez-Yvelines, nous a transmis chaque mois la facture des frais de cantine et autres. Lors de la période du COVID19, il s'avère que la commune de la Queue-Lez-Yvelines, nous a facturé la somme de 3.15 (Repas PAI – Enfants amenant leurs paniers repas pendant cette période).

Je vous propose de refacturer aux familles la somme de 2.80€ par repas, ce qui représente le même pourcentage de réduction que pour un repas normal.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal décide d'appliquer le tarif de 2.80€ pour les repas qui seront pris en PAI à la Queue-lez-Yvelines.

6. Bons de chauffage : Madame le maire propose de renouveler l'aide au chauffage apportée aux personnes de plus de 70 ans qui ne sont pas imposables sur le revenu, pour un montant de 175 euros par an et ce pour toutes les années à venir jusqu'à ce que la commune décide de modifier les conditions.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal décide d'accorder une aide au chauffage de 175 euros pour les personnes de plus de 70 ans et justifiant de leur non-imposition sur le revenu (Avis d'imposition de l'année en cours et autres à fournir).

7. Questions diverses : aucune question n'a été posée.

N'ayant plus de sujets à l'ordre du jour Madame le Maire clos la séance à 21h05

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 04/09/2020

Date de la convocation: 31/08/2020

NOM	FONCTION	SIGNATURE
JOSEPH Annie	Maire	
SÉRISÉ Bertrand	Adjoint Au Maire	
CHAUSSIS Nathalie	Adjointe Au Maire	
ROPERT Jacques	Conseiller Municipal	
GAUDIN Virginie	Conseillère Municipale	
MASSONNET Julien	Conseiller Municipal	
DENAMPS Matthieu	Conseiller Municipal	Représenté par JOSEPH Annie
CUISINIER Jean-Michel	Conseiller Municipal	
VIANA DE MENDONCA Céline	Conseillère Municipale	
CARTIER Simone	Conseillère Municipale	
BIROST Antoine	Conseiller Municipal	

Elu secrétaire de séance : Bertrand SÉRISÉ